

l'un des meilleurs spécialistes de l'archéologie gallo-romaine.

La curiosité d'esprit de Jacques BREUER et son goût pour la recherche scientifique l'amènent à s'occuper des problèmes les plus divers et il n'est pour ainsi dire aucune branche de l'archéologie et de l'histoire de l'art où il ne se soit fait connaître par l'une ou l'autre publication. Son extraordinaire érudition est attestée par de nombreux travaux où les spécialistes sont toujours sûrs de trouver de précieux renseignements et des conceptions originales. S'adressant à un public plus étendu, il publie, en 1944, un petit ouvrage qui constitue la meilleure initiation dont nous disposions aujourd'hui sur l'histoire de nos provinces à l'époque de la domination romaine.

Par un privilège assez rare, notre Collègue joint aux qualités que l'on exige d'un fouilleur celles que doit posséder un savant de bibliothèque. Ces dons exceptionnels lui ont permis d'accomplir une œuvre considérable qui honore à la fois son auteur et notre Université.

Jacques BREUER étant empêché d'être aujourd'hui à cette cérémonie, recevra à une autre occasion la médaille d'argent de l'Université.

---

Alfred GILLET.

Alfred GILLET est né à Liège le 8 août 1892.

Ses études supérieures commencées à l'Université de Liège sont interrompues par le service militaire, puis la guerre de 1914. Après 51 mois de campagne au front où il se distingue, Alfred GILLET est démobilisé en 1919 avec le grade de Lieutenant du Génie. Il reprend alors ses études universitaires et est reçu docteur en sciences physico-chimiques avec la plus grande distinction en 1920.

Dès lors, sa carrière se déroule rapidement : assistant

de chimie générale à l'Université Libre de Bruxelles, puis à l'École supérieure des Textiles de Verviers, il est chargé de la direction du Service de protection contre les gaz de combat à l'Armée belge, avec le titre de professeur extraordinaire à notre Université. En 1924, il est nommé chargé de cours de chimie industrielle, puis, un an plus tard, chargé du cours d'électrochimie. En 1930, il est promu à l'ordinariat.

Alfred GILLET ne cesse de développer et d'entretenir sa formation scientifique par ses contacts prolongés avec les Maîtres de la science chimique et avec les plus grands laboratoires de recherche. Il fait, dès 1922, de longs séjours à Paris, au Collège de France, aux États-Unis et au Canada ensuite. Dans ces derniers pays, il acquiert une maîtrise particulière dans l'étude du charbon, du pétrole et du bois.

Durant sa carrière de professeur, Alfred GILLET effectue et dirige de nombreuses recherches orientées plus particulièrement vers la chimie du charbon, à la constitution de cette substance complexe et à sa valorisation dont il devient le grand spécialiste.

De son dernier voyage en Afrique, il rapporte une série de propositions pour la mise en valeur, par la chimie, des énormes ressources forestières du Congo.

Ses grands mérites scientifiques sont reconnus par le prix Wettrems de l'Académie Royale des Sciences de Belgique et par des élections dans de nombreuses sociétés savantes.

Il est membre d'honneur de l'A.I.Lg.

Sa deuxième passion est celle des grands voyages. Il veut que ceux-ci, par les champs nouveaux qu'ils ouvrent sur les connaissances chimiques, servent son idéal : toujours mieux connaître, à chaque instant, les nouveaux horizons de la chimie industrielle et en faire profiter sans retard ses collaborateurs et ses élèves.

C'est avec le plus grand regret que nous voyons Alfred GILLET prendre sa retraite.

Je prie mon collègue Alfred GILLET de vouloir bien accepter la médaille d'argent de l'Université.

---

Victor GOTHOT.

Admis à l'éméritat le 12 août 1962, le Professeur Victor GOTHOT enseigne à la Faculté de Droit depuis le 9 décembre 1920 ; il y a succédé, dans la chaire de droit fiscal, à l'éminent professeur Gérard GALOPIN. Pour revenir, à 28 ans, au sein de la Faculté où il avait été proclamé docteur en droit avec la plus grande distinction, Victor GOTHOT devait quitter un des corps administratifs parmi les meilleurs du royaume, celui de l'Enregistrement où il était entré premier du concours pour docteurs en droit.

Au vrai, le choix du Roi, sur proposition de ses anciens Maîtres, ne faisait que confirmer la tradition familiale et la vocation du nouveau chargé de cours : au lieu d'appliquer le droit fiscal comme il l'avait vu faire par son père et deux de ses oncles, il allait, pendant quarante-deux ans, l'enseigner et participer à son élaboration législative, doctrinale et jurisprudentielle.

Peu d'hommes auront eu le mérite de coopérer aussi intensément, et sur tous les plans, à la construction et à la diffusion du droit. Légiste, il aura, à quatre reprises, contribué à l'élaboration de la loi lorsque les gouvernements le désignèrent successivement pour participer à la refonte des lois d'impôts sur les successions, puis celles de l'enregistrement, celles des droits de timbres et, jusqu'hier, à la réforme des textes de procédure fiscale où il assumait la vice-présidence de la commission.

Sa contribution à l'œuvre doctrinale n'est pas moins considérable : il développe d'abord l'œuvre écrite de GALOPIN sur les droits d'enregistrement ; publie ensuite, sur les mêmes matières, un ample traité ; signe en 1938,